

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le lundi quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs BARD Denis, BONNAFOUS Catherine, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, HAURET Pascal, JOUAULT Jaroslava, JUBAULT-CHAUSSÉ Pascale, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 8 décembre
2020

Affichage :

Du vendredi 18
décembre 2020 au
jeudi 18 février 2021

**Nombre de
Conseillers en
exercice : 29**

Procurations de vote et mandataires : Mme ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHÉO Aude, Mme BOULEAU Jocelyne ayant donné pouvoir à M. HAURET Pascal, M. LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à M. POINTIER Vincent, Mme MÉTAYER Chrystèle, ayant donné pouvoir à Mme THERAUD Carine, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à Mme JUBAULT-CHAUSSÉ

M. Damien GÉZÉQUEL est nommé secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 8 décembre 2020) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

94-2020 - Ressources humaines. Modification du tableau des effectifs permanents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le tableau des effectifs de la ville de Thorigné-Fouillard,
Vu l'avis du Comité Technique en date du 03 décembre 2020,
Vu l'avis de la commission « Ressources et vie économique » en date du 03 décembre 2020,
Vu l'avis du bureau municipal du 7 décembre 2020,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant,

Considérant une réorganisation du service Petite Enfance qui implique une augmentation de temps de travail pour cinq postes,

Considérant la nécessité de modifier les intitulés de deux postes au sein du service Médiathèque,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal votent, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- l'augmentation du temps de travail d'un poste d'éducateur de jeunes enfants de 32h à 35h hebdomadaire,
- l'augmentation du temps de travail de trois postes d'auxiliaires de puéricultures de 32h à 35h hebdomadaire,
- l'augmentation du temps de travail d'un poste d'aide éducatrice de 32h à 35h hebdomadaire,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2021, tel que présenté en annexe,
- et ils autorisent le Maire à procéder au recrutement de fonctionnaires ou de contractuels conformément aux dispositions définies au tableau des effectifs voté.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE